

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1751

19 septembre 2006

SOMMAIRE

ADM Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	84026	Granat Holding, S.à r.l., Luxembourg	84025
Air Link, S.à r.l., Luxembourg	84015	Green Vision S.A., Luxembourg	84019
Alesia Strategies S.A., Luxembourg	84047	Hof Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	84013
Alinvest Holding Société Anonyme, Luxembourg .	84019	Immobilière Y.M.L.L.P., S.C., Luxembourg	84002
Arachne Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	84027	ING (L) Selectis, Sicav, Luxembourg	84048
Aragon Investissement S.A., Luxembourg	84046	Integra Investment S.A., Sandweiler	84016
Asian Car Distribution Company S.A., Luxem- bourg	84029	Intier Group Financing (Hungary) Limited Liabili- ty Company, Luxembourg Branch	84026
Athenian Invest Holding S.A., Luxembourg	84027	Lear S.A., Bertrange	84013
Avendis Group S.A., Luxembourg	84027	Longchamp Strategies S.A., Luxembourg	84046
Axa Alternative Financing Management, S.à r.l., Luxembourg	84004	Magna International Investments S.A.	84026
Bayard Holdings S.A., Luxembourg	84028	Mazarin Finance S.A., Luxembourg	84047
Braveza Investments S.A., Luxembourg	84015	Mezzanine Management Finance S.A., Luxem- bourg	84003
Brest Corporation S.A., Luxembourg	84014	Mezzanine Management Finance S.A., Luxem- bourg	84003
Brest Corporation S.A., Luxembourg	84014	Naxos International S.A.H., Strassen	84047
Bringar Investments S.A., Luxembourg	84015	Oblicic, Sicav, Luxembourg	84048
Brisbane International Valves S.A., Luxembourg . .	84037	Oprial S.A., Luxembourg	84023
Burnthor S.A., Luxembourg	84044	(Le) Parisiana S.C.I., Pétange	84020
Cairnwood Algeria S.A.H., Luxembourg	84043	Peralex S.A., Bertrange	84037
Camfunds Convertible Sicav, Luxembourg	84045	Pictet Global Selection Fund	84002
Capital Multi Strategies, Sicav, Luxembourg	84044	Repco 13 S.A., Luxembourg	84030
Capitole Development S.A., Luxembourg	84046	Repco 16 S.A., Luxembourg	84043
Catclub S.A., Luxembourg	84033	Repco 3 S.A., Luxembourg	84029
Chelsey Investissement S.A., Luxembourg	84045	Rey Projects International S.A., Luxembourg	84030
City Centre Holdings S.A., Luxembourg	84038	Safeway Properties S.A., Luxembourg	84002
Coastal Holdings Europe Soparfi, S.à r.l., Luxem- bourg	84012	Shanara Holding S.A., Luxembourg	84027
Decoma Hungary Group Financing and Manage- ment Limited Liability Company, Luxembourg Branch	84026	Société Immobilière Mersch II S.A., Bertrange . .	84044
Domaines AF S.A., Colmar-Berg	84013	Société Immobilière Walebroch II S.A., Bertrange	84044
Domaines AF S.A., Colmar-Berg	84014	Sofimo S.A., Luxembourg	84045
DRM Lux, Diot Risk Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	84013	SPI Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	84034
DTM Luxembourg S.A., Bertrange	84033	SPI Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	84037
Eastern Natural Resources S.A.H., Luxembourg . .	84030	St James Development S.A., Luxembourg	84047
Eglux S.A., Roodt-sur-Syre	84025	Tolliver, S.à r.l., Luxembourg	84022
Eurobtp Soparfi S.A., Weiler-la-Tour	84031	TST International Finance S.A. Luxembourg, Lu- xembourg	84029
FMC Finance II, S.à r.l., Bereldange	84033	WH Luxembourg Intermediate Holdings, S.à r.l., Luxembourg	84028
FMC Finance S.à r.l. Luxembourg - V, Luxembourg	84037	White River, S.à r.l., Luxembourg	84019
FMC Trust Finance S.à r.l. Luxembourg III, Lu- xembourg	84028	Windy Holding S.A., Luxembourg	84028
		WiniaMando Holdings, S.à r.l., Luxembourg	84030

84002

SAFEWAY PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 104.611.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

FIDUPAR

Signatures

(073441.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

PICTET GLOBAL SELECTION FUND, Fonds Commun de Placement.

L'acte modificatif au règlement de gestion de PICTET GLOBAL SELECTION FUND, enregistré à Luxembourg le 14 septembre 2006, référence LSO-BU03324, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 15 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2006.

The amendment to the management regulations of PICTET GLOBAL SELECTION FUND, registered in Luxembourg on 14 September 2006, reference LSO-BU03324, was deposited with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg on 15 September 2006.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 14th September 2006.

PICTET GLOBAL SELECTION FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(098870.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2006.

IMMOBILIERE Y.M.L.L.P., Société Civile.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 34, rue Siggy vu Lëtzebuerg.
R. C. Luxembourg E 3.201.

Extrait des statuts de la Société Civile

Il a été formé une société civile entre:

Yves Prussen, avocat, demeurant à Luxembourg

Marie Lucienne Meyer, épouse Yves Prussen, avocat, demeurant à Luxembourg

Laurence Prussen, maître en psychologie, demeurant à St Antonin-sur-Bayon, France.

La société a la dénomination IMMOBILIERE Y.M.L.L.P. et est régie par les articles 1832 et suivants du Code civil tels que complétés par les dispositions de la loi du 10 août 1915 et les lois subséquentes dans la mesure où elles s'appliquent aux sociétés civiles.

La société a pour objet de l'acquisition et la gestion d'immeubles, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra mettre un ou plusieurs immeubles à disposition d'un ou de plusieurs associés, contre rémunération ou gratuitement ou les louer à des tiers.

Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de la gérance.

La société est constituée pour une durée indéterminée. La dissolution anticipée pourra être décidée par l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts. La dénonciation de la société par un associé ne pourra intervenir pendant une durée de 30 ans à courir du jour de la constitution. Passé ce délai chaque associé aura la faculté de dénoncer sa participation à l'expiration de chaque troisième année de calendrier moyennant préavis d'un an à donner par lettre recommandée à la poste à la société et aux autres associés.

Le capital social est fixé à la somme de 4.000,- Euros (quatre mille euros) divisé en quatre parts de 1.000,- euros (mille euros) chacune. En raison de leurs apports il est attribué

à Yves Prussen	1 part
à Lucienne Meyer	1 part
à Laurence Prussen	2 parts

Toute cession de parts à des tiers non associés requiert l'approbation de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

La société est administrée par un gérant, qui devra obligatoirement être associé.

Le gérant est Yves Prussen. En cas de décès ou d'incapacité il sera remplacé par Lucienne Meyer. En cas de décès ou d'incapacité des deux, le gérant sera nommé par l'assemblée générale des associés.

L'associé gérant qui cédera ses parts sociales sera réputé démissionnaire de ses fonctions.

Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société. Toutefois aucune acquisition ou aliénation d'immeubles sociaux, ni aucune constitution d'hypothèque ou d'autre droit réel sur un immeuble appartenant à la société ne pourra être réalisée sans l'approbation de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature du gérant.

Les modifications aux statuts doivent être approuvées en assemblée générale par les associés détenant les deux tiers des parts. La modification des engagements des associés à l'égard des tiers et entre eux ne peut être décidée qu'à l'unanimité de tous les associés.

Décision des Associés

Le siège de la société est fixé au 34, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Signature

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU01840. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098071.3//51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

MEZZANINE MANAGEMENT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 73.510.

Extrait des résolutions du conseil d'administration tenu le 5 mai 2006

Au Conseil d'Administration de MEZZANINE MANAGEMENT FINANCE S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- de déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. avec effet rétroactif au 1^{er} décembre 2005, qui peut engager la société par sa seule signature. Sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires devant se tenir en 2010.

Le Conseil d'Administration est composé comme suit:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.: Administrateur et Administrateur-Délégué;
- TCG GESTION S.A.: Administrateur;
- Jacobus Schouten: Administrateur.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04965. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073558.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

MEZZANINE MANAGEMENT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 73.510.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 29 juin 2006

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de MEZZANINE MANAGEMENT FINANCE S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:

de renouveler les mandats des Administrateurs suivants avec effet rétroactif au 1^{er} décembre 2005, leur mandat expirant lors de l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2010:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., comme administrateur;
- TCG GESTION S.A., comme administrateur;
- M. Jacobus Schouten, comme administrateur;

de renouveler le mandat de KPMG AUDIT LUXEMBOURG en tant que Commissaire aux Comptes avec effet rétroactif au 1^{er} décembre 2005, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2010.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04923. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073563.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

AXA ALTERNATIVE FINANCING MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 118.072.

 —
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY, a company incorporated and existing under the laws of France, established and having its registered office at 20, place Vendôme, F-75001 Paris, France, here represented by Me Josiane Schroeder, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris (France), on 5 July 2006.

The above mentioned proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above stated, has drawn up the following articles of incorporation of a company which it declared to establish:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established a private limited company (société à responsabilité limitée) (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of AXA ALTERNATIVE FINANCING MANAGEMENT, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Manager(s).

In the event that in the view of the Manager(s) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the creation, administration and management of AXA ALTERNATIVE FINANCING FCP (the «Fund») and the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided coproprietorship interests in the Fund.

The Company shall manage any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may on behalf of the Fund, enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, proceed to any registrations and transfers in its name or in third parties' names in the register of shares of debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Fund and the holders of certificates of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting assets of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by Chapter 14 of the Luxembourg law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law or by these Articles of Incorporation.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital. The subscribed capital of the Company is set at one hundred and twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of two hundred and fifty euros (EUR 250.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. - Manager(s), Statutory Auditors

Art. 9. Managers(s). The Company shall be managed by one (1) or more managers who may be but need not be shareholders (the «Manager(s)»). If the Company is managed by two (2) Managers, they shall jointly manage the Company. If the Company is managed by three (3) or more Managers, they shall constitute a board of Managers (the «Board of Managers») and any reference in the Articles of Incorporation to the Manager(s) shall constitute a reference to the Board of Managers.

The Manager(s) will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine the number of Managers and the term of his/their office. Any Manager will hold office until his successor is elected. Any Manager is re-eligible and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

The Board of Managers (if any) will appoint from among the Managers a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the «Secretary»).

The Board of Managers (if any) will meet upon convocation by the Chairman. A meeting of the Board of Managers (if any) must be convened by the Chairman if any two (2) Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers (if any), except that in his absence the Board of Managers (if any) may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the consent of all those entitled to attend, at least one (1) week's notice of Board of Managers meetings (if any) shall be given in writing to each Manager and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (if any).

Every meetings of the Board of Managers (if any) shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers (if any) may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers (if any) by appointing in writing another Manager as his proxy.

A quorum of any meeting of the Board of Managers (if any) shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or via any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

A written resolution, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers (if any) which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Manager, the Managers acting jointly, when the Company is managed by two (2) Managers, or the Board of Managers, as the case may be, is/are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders are within the competence of the Manager, the Managers acting jointly, when the Company is managed by two (2) Managers or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 11. Management Fees and Expenses. The Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of his(their) management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Managers' Liability. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such Manager is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies or entrust specific permanent or temporary functions to persons or committees of its/their choice.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of any Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the single signature or joint signatures of any person(s) to whom special signatory power has been delegated by the Manager(s) within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of interest-Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a Manager, officer or employee of the Company has an interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, when the Company is managed by two (2) or more Managers, in the event that any Manager has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall make known such personal interest to the Board of Managers or the other Manager and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of any Manager therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify the Manager(s), officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been Managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 15. Records of Resolutions of the Manager(s). If the Company is managed by one (1) Manager or two (2) Managers, acting jointly, the resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers. Copies or extracts of such resolutions which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any one Manager.

If the Company is managed by a Board of Managers, the minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes and of written decisions adopted by the Board of Managers in conformity with article 9 of the Articles of Incorporation, which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) Managers.

Art. 16. Auditor. The operations of the Company, including particularly its books and the filing of any reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by an independent auditor. The independent auditor shall be elected by the general meeting of shareholders or by the single shareholder and shall hold office until his successor is elected.

Chapter IV. - Meeting of Shareholders

Art. 17. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) to the shareholders by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and transmit it by any means of communication allowing for the transmission of a written text it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Manager(s), failing which, by the auditor or, failing which, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Friday in the month of April at 11 a.m. and, if such day is not a business day, on the next business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or any Manager, as the case may be.

Chapter V. - Financial year, Distribution of profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December every year.

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends. The Manager(s) fix(es) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for all five hundred (500) shares issued by the Company and has fully paid the par value of said shares in cash.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand one hundred euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2006.

Extraordinary general meeting

The appearing party, representing the entire subscribed capital of the Company, acting in lieu of the general meeting of shareholders, has immediately taken the following resolutions.

First resolution

The sole shareholder resolved to fix at five (5) the number of Managers of the Company and to appoint for an indefinite period of time:

- Mr Vincent Gombault, born on 7 October 1963 in Argenteuil, France, Executive Member from AXA PRIVATE EQUITY, professionally residing in 20, place Vendôme, F-75001 Paris, France;

- Mrs Cécile Mayer-Levi, born on 10 October 1964 in Saint-Etienne, France, Senior Investment Manager from AXA PRIVATE EQUITY, professionally residing in 20, place Vendôme, F-75001 Paris, France;

- Mr Godfrey Abel, born on 2 July 1960 in Brixworth, United Kingdom, director of companies, professionally residing in 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Mr Enzo Guastaferrri, born on 7 November 1968 in Messancy, Belgium, Manager of MOURANT LUXEMBOURG S.A., professionally residing in 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Mr Christophe Cahuzac, born on 26 October 1972 in Saint-Mard, Belgium, Manager of MOURANT LUXEMBOURG S.A., professionally residing in 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Second resolution

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 46A, boulevard J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Third resolution

The sole shareholder resolved to appoint PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 65.477) as independent auditor of the Company.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un juillet.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY, une société constituée et existant sous les lois de la France, établie et ayant son siège social au 20, place Vendôme, F-75001 Paris, France, ici représentée par Madame Josiane Schroeder, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris (France), le 5 juillet 2006.

Laquelle procuration, signée par son bénéficiaire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il a déclaré constituer:

Chapitre 1^{er} - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination AXA ALTERNATIVE FINANCING MANAGEMENT, S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une résolution du ou des Gérant(s).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s).

Au cas où le ou les Gérant(s) estimerai(en)t que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les Gérant(s).

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est la création, l'administration et la gestion de AXA ALTERNATIVE FINANCING FCP (le «Fonds») et l'émission de certificats ou confirmations faisant la preuve des parts de co-propriété indivise dans le Fonds.

La Société se chargera de toute action en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion du Fonds. Elle pourra pour le compte du Fonds conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toute valeur mobilière, procéder à toute inscription et tout transfert en son nom ou au nom de tiers dans le registre des actions ou obligations de toute société luxembourgeoise ou étrangère et exercer pour le compte de la Société et des détenteurs des certificats du Fonds, tout droit et privilège, en particulier le droit de vote attaché aux valeurs mobilières constituant les avoirs du Fonds. Les pouvoirs précités ne doivent pas être considérés comme exhaustifs mais simplement exemplatifs.

La Société pourra exercer toute activité destinée utile à l'accomplissement de son objet social en restant toutefois dans les limites tracées par le Chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi ou les Statuts.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille cinq cents euros (EUR 125.000,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéficiaires et aux actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. - Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérant(s). La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui peuvent être associé(s) mais qui n'en ont pas l'obligation (les «Gérants»). Si la Société est gérée par deux (2) Gérants, ceux-ci gèrent la Société conjointement. Si la Société est gérée par trois (3) Gérants ou un nombre supérieur de Gérants, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») et toute référence dans les Statuts au(x) Gérant(s) constitue une référence au Conseil de Gérance.

Le ou les Gérant(s) sera/seront nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera le nombre de Gérant(s) et la durée de son/leur mandat. Tout Gérant restera en fonction jusqu'à la nomination de son successeur. Tout Gérant est rééligible et peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

Le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) doit être convoquée par le Président si deux (2) Gérants en font la demande.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe), mais en son absence le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) pourra désigner un autre Gérant comme président pro tempore à la majorité des Gérants présents ou représentés.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) devra être envoyée à tous les Gérants par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins une (1) semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adoptée par une résolution du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe).

Toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) aura de temps à autres déterminé. Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum requis pour toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) est la majorité des Gérants présents ou représentés.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérant(s) peut/peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe), dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu chacun signés par un ou plusieurs Gérants.

Les associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant, les Gérants agissant conjointement lorsque la Société est gérée par deux (2) Gérants ou le Conseil de Gérance, selon le cas, a/ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Gérant, des Gérants agissant conjointement lorsque la Société est gérée par deux (2) Gérants ou du Conseil de Gérance, selon le cas.

Art. 11. Rémunération et dépenses. Le ou les Gérant(s) peut/peuvent recevoir une rémunération pour la gestion de la Société et doit/doivent, en plus, être remboursé(s) de toute dépense engagée en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant n'engage sa responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de ses fonctions, il contracte des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs.

Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le ou les Gérant(s) peut/peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions spécifiques permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son/leur choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle d'un des Gérants.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le ou les Gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'Intérêts - Indemnisation. Aucun contrat ni aucune autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un Gérant, fondé de pouvoirs ou employé de la Société a un intérêt dans une telle autre société ou entreprise, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera en relations d'affaires de toute autre façon, ne devra pas être empêchée de délibérer ou de voter sur un sujet relatif à un tel contrat ou à une telle opération ou d'entreprendre toute autre action en relation avec ce contrat ou cette opération au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, lorsque la Société est gérée par deux (2) Gérants ou plus et qu'un Gérant a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, ce Gérant doit en aviser le Conseil de Gérance ou l'autre Gérant et il ne peut ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette opération et cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemniserà le(s) Gérant(s), les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils auront à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés, en raison de leurs fonctions actuelles ou anciennes en tant que Gérant, fondé de pouvoirs ou employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où à l'issue de ces actions en justice, procès ou poursuites, ils auront été définitivement reconnu responsables de négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les points couverts par l'arrangement transactionnel pour lesquels la Société aura reçu confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes devant être indemnisées en vertu de Statuts pourraient prétendre.

Art. 15. Procès-Verbaux de Résolutions de Gérance. Si la Société est gérée par un (1) ou deux (2) Gérants, agissant conjointement, les résolutions du/des Gérant(s) sont, consignées par écrit. Ces résolutions peuvent être consignées dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé chacun par un ou plusieurs Gérants. Les copies ou extraits de ces résolutions, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un Gérant.

Si la Société est gérée par un Conseil de Gérance, les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en existe) ou par deux (2) Gérants.

Art. 16. Réviseur. Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité et l'établissement de toutes déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un réviseur d'entreprises. Le réviseur d'entreprises sera élu par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés jusqu'à l'élection de son successeur.

Chapitre IV. - Assemblée Générale des Associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le ou les Gérant(s) aux associés par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le ou les Gérant(s), ou à défaut, par le commissaire aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au(x) Gérant(s) en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi du mois d'avril à 11.00 heures et, si un tel jour n'est pas un jour ouvrable, le jour ouvrable qui suit.

Art. 20. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par l'un quelconque du ou des Gérant(s), selon le cas.

Chapitre V. - Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 21. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 22. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le ou les Gérant(s) peut/peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le ou les Gérant(s) détermine(nt) le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. - Loi Applicable

Art. 24. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit l'intégralité des cinq cents (500) parts sociales émises par la Société et a entièrement libéré en espèces la valeur nominale de ces parts sociales.

La preuve de ce paiement a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ trois mille et cent euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour de décembre 2006.

Assemblée générale extraordinaire

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société, agissant au lieu de l'assemblée générale des associés, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à cinq (5) le nombre de Gérants de la Société et de nommer pour une période indéterminée:

- Monsieur Vincent Gombault, né le 7 octobre 1963 à Argenteuil, France, Executive Member from AXA PRIVATE EQUITY, résidant professionnellement à 20, place Vendôme, F-75001 Paris, France;
- Madame Cécile Mayer-Levi, née le 10 octobre 1964 à Saint-Etienne, France, Senior Investment Manager from AXA PRIVATE EQUITY, résidant professionnellement à 20, place Vendôme, F-75001 Paris, France;
- Monsieur Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Royaume-Uni, director of companies, résidant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Monsieur Enzo Guastaferrri, né le 7 novembre 1968 à Messancy, Belgique, Manager de MOURANT LUXEMBOURG S.A., résidant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Monsieur Christophe Cahuzac, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard, Belgique, Manager de MOURANT LUXEMBOURG S.A., résidant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer le siège social au 46A, boulevard J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 65.477) comme réviseur indépendant de la Société.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. Schroeder, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2006, vol. 905, fol. 62, case 12. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(080025.3/239/538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

COASTAL HOLDINGS EUROPE SOPARFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2680 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 108.189.

Rectificatif

Rectificatif apporté à l'extrait relatif à la dénonciation du siège social de la Société COASTAL HOLDINGS EUROPE SOPARFI, S.à r.l. déposé le 11 avril 2006 avec la référence L060032505:

La société COASTAL HOLDINGS EUROPE SOPARFI, S.à r.l. continue à être domiciliée au 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Le Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00004. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073700.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

DRM LUX, DIOT RISK MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 49.162.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg, le 2 juin 2006

L'Assemblée décide de nommer Réviseur la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., Luxembourg, dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour la société DIOT RISK MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09206. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067394.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

DOMAINES AF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.
R. C. Luxembourg B 92.287.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06904, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ces comptes annuels rectifiés annulent les comptes annuels au 31 décembre 2003, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 4 novembre 2004 sous la référence L040088934.4, enregistrés sous la référence LSO-AW00187 le 2 novembre 2004, publiés au Mémorial C n° 16 du 7 janvier 2005.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(073450.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

LEAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 90.980.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06935, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ces comptes annuels rectifiés annulent les comptes annuels au 31 décembre 2004, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 15 juillet 2005 sous la référence L050061496.4, enregistrés sous la référence LSO-BG05488 le 13 juillet 2005, publiés au Mémorial C n° 1296 du 30 novembre 2005.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(073454.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

HOF LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.000.000,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 67.909.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2006

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire que CONSEIL COMPTABLE S.A., 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, est nommée aux fonctions de liquidateur en remplacement de Monsieur Olivier Liegeois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073504.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

84014

DOMAINES AF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.
R. C. Luxembourg B 92.287.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06907, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ces comptes annuels rectifiés annulent les comptes annuels au 31 décembre 2004, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 18 juillet 2005 sous la référence L050062177.4, enregistrés sous la référence LSO-BG05492 le 13 juillet 2005, publiés au Mémorial C n° 1305 du 1^{er} décembre 2005.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(073456.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

BREST CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 73.361.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire tenue le 26 juin 2006

A l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de BREST CORPORATION S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de renouveler les mandats de CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., TCG GESTION S.A., LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. avec effet rétroactif à la date de l'Assemblée Générale tenue le 6 juin 2005, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2010;

- de renouveler le mandat de CAS SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes avec effet rétroactif à la date de l'Assemblée Générale tenue le 6 juin 2005, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2010.

Le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit:

- CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur;
- TCG GESTION S.A., Administrateur;
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Administrateur et Administrateur-Délégué.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04950. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073541.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

BREST CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 73.361.

Extrait des résolutions du conseil d'administration tenu le 26 juin 2006

Au Conseil d'Administration de BREST CORPORATION S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- de déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, qui peut engager la société par sa seule signature avec effet rétroactif au 6 juin 2005. Sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires devant se tenir en 2010.

Le Conseil d'Administration est composé comme suit:

- CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur;
- TCG GESTION S.A., Administrateur;
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Administrateur et Administrateur-Délégué.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04954. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073549.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

BRINGAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 98.802.

Avec effet au 9 mars 2006, Monsieur Peter Bun a démissionné de sa fonction d'administrateur.

Avec effet au 5 juillet 2006, l'administrateur suivant a été nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 51.100, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Avec effet au 5 juillet 2006, le siège social de la société est transféré du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour BRINGAR INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04290. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073464.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

BRAVEZA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 81.755.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 30 juin 2006:

- les mandats des administrateurs et du commissaire sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire, notamment:

Administrateurs:

- SOLON DIRECTOR LIMITED, ayant son siège social à TK House, Bayside Executive Park, Westbay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas;

- Monsieur Hermanus R. W. Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;

- Monsieur Rory C. Kerr, 16 Windsor Place, Dublin 2, Irlande.

Commissaire:

- FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04834. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073475.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

AIR LINK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 112.602.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 31 mai 2006

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de AIR LINK, S.à r.l. («la société»), tenue extraordinairement il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

H. van de Sanden

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09360. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073519.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

INTEGRA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5201 Sandweiler, Z.I. Rolach.

R. C. Luxembourg B 117.872.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société anonyme GETRAL S.A., ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1226 du 20 novembre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.608,

ici représentée par:

- Monsieur Marco Sgreccia, administrateur de sociétés, demeurant à L-2533 Luxembourg, 77, rue de la Semois,
- Monsieur Fabio Marochi, administrateur de sociétés, demeurant à L-4646 Nieder Korn, 64, rue Saint-Pierre,

agissant tous les deux en leur qualité d'administrateurs-délégués de ladite société avec pouvoir de l'engager en toutes circonstances par leur signature conjointe pour les matières de gestion journalière.

2.- La société à responsabilité limitée IMMOHITE, S.à r.l., ayant son siège social à L-4974 Dippach, 16, rue des Romains, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, en date du 30 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 24 du 13 janvier 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.100,

ici représentée par:

- Monsieur Gianfranco Sgreccia, commerçant, demeurant à L-4974 Dippach, 16, rue des Romains,

agissant en sa qualité de gérant unique de ladite société avec pouvoir de l'engager valablement en toutes circonstances par sa seule signature.

3.- La société anonyme LEORSA PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 juillet 2006, en voie de formalisation,

ici représentée par:

- Monsieur Vito Leoci, indépendant, demeurant à L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen,
- Madame Morena Santioni, sans état particulier, demeurant à L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen,

agissant tous les deux en leur qualité d'administrateurs de ladite société avec pouvoir de l'engager en toutes circonstances par leur signature conjointe.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination - Siège Social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de INTEGRA INVESTMENT S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Sandweiler.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société a pour objet toute activité se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de projets immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg.

L'achat, la vente, la promotion, la transformation et l'exploitation de terrains et de constructions ainsi que les opérations d'intermédiaire dans la même branche font également partie de son champ d'activité.

En général, la société peut faire toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle peut s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit dans toutes entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser ou le développer.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Titre II.- Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un Président. En cas d'absence du Président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, qui ne doivent pas être nécessairement des actionnaires de la société.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué qui possède dans tous les cas un droit de cosignature obligatoire.

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre III.- Assemblée Générale

Art. 12. L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 13. L'assemblée générale statutaire se réunit le premier mercredi du mois de mai de chaque année à 15.30 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année Sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5,00%) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légal.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10,00%) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI.- Disposition générale

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé expressément par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société GETRAL S.A., préqualifiée, cinquante actions	50
2.- La société IMMOCITE, S.à r.l., préqualifiée, vingt actions	20
3.- La société LEORSA PARTICIPATIONS S.A., préqualifiée, trente actions	30
Total: cent actions	100

Ces actions ont toutes été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, charges et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Marco Sgreccia, administrateur de sociétés, né le 28 février 1970 à Differdange, demeurant à L-2533 Luxembourg, 77, rue de la Semois.
- b) Monsieur Fabio Marochi, administrateur de sociétés, né le 16 février 1970 à Differdange, demeurant à L-4646 Niederborn, 64, rue Saint-Pierre.
- c) Monsieur Gianfranco Sgreccia, commerçant, né le 17 novembre 1946 à Pergola (I), demeurant à L-4974 Dippach, 16, rue des Romains.
- d) Monsieur Vito Leoci, indépendant, né le 12 juin 1962 à Luxembourg, demeurant à L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen.

- 2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société anonyme dénommée PREMIUM INVESTMENT PARTNERS S.A., ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 106.429.

- 3.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

5.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 9 des statuts, l'assemblée nomme un administrateur-délégué de la société, Monsieur Fabio Marochi, prénommé.

- 6.- L'adresse de la société est fixée à L-5201 Sandweiler, Z.I. Rolach.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Sgreccia, F. Marochi, G. Sgreccia, V. Leoci, M. Santioni, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2006, vol. 918, fol. 96, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juillet 2006.

B. Moutrier.

(074530.3/272/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

84019

GREEN VISION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 113.267.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 30 juin 2006

Au Conseil d'Administration de GREEN VISION S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:
- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03494. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073524.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

WHITE RIVER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 111.218.

Extrait du contrat de cession de parts signé le 29 juin 2006

En vertu du contrat de cession de parts signé en date du 29 juin 2006, les parts de la société ont été transférées comme suit:

- 125 parts sociales transférées de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.974 et ayant son siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, à WISLOK LIMITED, enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Gibraltar sous le numéro 92.992 et ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar.

Les parts dans la société sont désormais réparties comme suit: WISLOK LIMITED: 125 parts.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04936. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073526.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

ALINVEST HOLDING SOCIETE ANONYME.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 32.795.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2006 que:

* sont réélues aux postes d'administrateur, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2010:

- Mme M.P. Van Waelem, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg;

- Mme M.J. Renders, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg;

- FIDIGA S.A., avec siège social au 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg;

* est réélue au poste de commissaire aux comptes, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2010:

- EWA REVISION S.A., avec siège social au 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange (anciennement SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l.).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00686. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074045.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

LE PARISIANA S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4750 Pétange, 3-5, route de Longwy.

R. C. Luxembourg E 3.170.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le dix juillet.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Mohamed Mohamed Arab, gérant de société, né le 29 novembre 1944 à Ait Bouaddou/Algérie, demeurant à F-54350 Mont Saint Martin, 1A, rue de Réole.

2.- Madame Ouerdia Ammour, sans état, née le 21 décembre 1946 à Ait Bouaddou/Algérie, épouse de Monsieur Mohamed Mohamed Arab, demeurant à F-54350 Mont Saint Martin, 1A, rue de Réole.

3.- Monsieur Mebarek Mohamed Arab, serveur, né le 13 mai 1965 à Tizi Ouzou/Algérie, célibataire, demeurant à F-54350 Mont Saint Martin, 5, rue Marie Loizillon.

4.- Monsieur Hacène Mohamed Arab, analyste-programmeur, né le 5 janvier 1968 à Ibadissen/Algérie, marié, demeurant à F-57400 Cosnes et Romain, 114, rue de Lorraine.

5.- Madame Ferroudja Mohamed Arab, comptable, née le 6 mai 1970 à Ibadissen-Ouadhia/Algérie, mariée, demeurant F-54650 Saulnes, 5bis, rue du Buisson.

6.- Mademoiselle Ouiza Mohamed Arab, employée privée, née le 11 avril 1973 à Ibadissen-Ouadhia/Algérie, demeurant à L-5374 Munsbach, 26A, rue du Château.

7.- Monsieur Salah Mohamed Arab, sans état, né le 21 novembre 1975 à Mont Saint Martin, célibataire, demeurant à F-54350 Mont Saint Martin, 50, rue Alfred Labbé.

Les comparants sub 2.- et 5.- ne sont pas présentes et sont représentées par Monsieur Mohamed Mohamed Arab, prénommé, aux termes de deux procurations, délivrées à Mont Saint Martin, respectivement à Saulnes en date du 9 juillet 2006, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination: LE PARISIANA S.C.I.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente et la gestion d'un patrimoine immobilier pour son propre compte ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours, moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à son ou ses co-associés.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des gérants.

Titre II.- Apports, Capital social, Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 2.525,-) divisé en cent une (101) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) de nominal chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Mohamed Mohamed Arab, prénommé, vingt-six parts sociales	26 parts
2.- Madame Ouerdia Ammour, prénommée, vingt-cinq parts sociales.	25 parts
3.- Monsieur Mebarek Mohamed Arab, prénommé, dix parts sociales	10 parts
4.- Monsieur Hacène Mohamed Arab, prénommé, dix parts sociales	10 parts
5.- Madame Ferroudja Mohamed Arab, prénommée, dix parts sociales	10 parts
6.- Mademoiselle Ouiza Mohamed Arab, prénommée, dix parts sociales	10 parts
7.- Monsieur Salah Mohamed Arab, prénommé, dix parts sociales	10 parts

Total: cent une parts sociales. 101 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 2.525,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement et qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les autres associés. Toutefois la transmission à cause de mort à des héritiers en ligne directe ou au conjoint est libre.

En cas de cession de parts entre vifs comme en cas de transmission de parts à cause de mort à des personnes non-associées les autres associés respectivement les associés survivants ont un droit de préemption qui s'exercera de la façon suivante:

L'associé qui se propose de céder, tout ou partie de ses parts à une personne non-associée doit préalablement informer par lettre recommandée les autres associés du prix de cession, des modalités de son paiement et du nom et adresse

du cessionnaire éventuel. Les autres associés, qui ont le droit d'acquérir les parts offertes dans la proportion des parts qu'ils possèdent, devront, dans le mois et par lettre recommandée à la poste, informer le cédant de leurs intentions soit d'acquérir, aux mêmes conditions et prix, les parts à céder, en tout ou en partie, soit de ne pas exercer leur droit de préemption.

Au cas où, endéans ce délai d'un mois, le droit de préemption n'est pas exercé pour la totalité des parts cédées, une assemblée générale doit être convoquée par les soins d'un ou des gérants endéans le délai d'un mois appelée à statuer sur l'agrément du cessionnaire.

En cas de cession projetée à titre gratuit, le droit de préemption s'exercera sur base d'un prix de rachat calculé sur base d'un rapport d'expertise convenu entre parties ou ordonné en justice.

En cas de transmission à cause de mort des parts à des héritiers autres que les héritiers en ligne directe ou le conjoint survivant, le droit de préemption reconnu aux associés survivants s'exercera sur base d'un prix de rachat calculé conformément à l'alinéa qui précède. Les héritiers et légataires devront, dans les deux mois du décès de leur auteur, requérir des autres associés survivants s'ils entendent exercer leur droit de préemption. Les associés survivants devront, dans le mois de la réception de cette réquisition, à faire par lettre recommandée, informer également par lettre recommandée à la poste, les héritiers et légataires de leurs intentions soit d'exercer leur droit de préemption, soit d'y renoncer.

Au cas où le droit de préemption n'est pas exercé, ou n'est exercé qu'en partie, il est procédé conformément à l'alinéa trois qui précède.

A défaut d'agrément par les autres associés de l'acheteur des parts proposé par le cédant ou ses héritiers ou ayants-droits, et à défaut de rachat des parts par les associés, les héritiers ou légataires non agréés ou l'associé cédant peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle à celle du nombre de parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède. Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes dans la proportion de leurs parts d'intérêts dans la société, dans les limites des articles 1862 et 1854 du code civil.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'égard de la société de sorte que les copropriétaires indivis seront dans ce cas tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III.- Administration de la société

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. S'il n'existe qu'un seul gérant, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par la seule signature du gérant. S'il y a plusieurs gérants, ils engagent valablement la société par leurs signatures collectives en toutes circonstances, y compris les actes d'achat, transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement et en général les actes d'administration ou même équivalent à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que cette énumération ne soit limitative.

Ils peuvent encore emprunter au nom de la société ou faire consentir à celle-ci des ouvertures de crédit avec ou sans garantie réelle et signer valablement tous actes de prêt, d'ouverture de crédit ou autres et hypothéquer les biens immobiliers de la société en garantie de ces prêts ou ouvertures de crédit.

Art. 13. Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société et il pourra en particulier prendre inspection des livres et comptes au siège social mais sans déplacement.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérants et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit convenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 15. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille six.

Art. 17. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. Tout associé peut prendre au siège social communications de l'inventaire et du bilan pendant les huit jours qui précèdent l'assemblée générale ordinaire.

Titre V.- Dissolution et liquidation

Art. 18. En cas de dissolution, la liquidation sera faite soit par le ou les liquidateurs nommés par les associés, soit par les associés.

Les pouvoirs du ou des liquidateurs seront fixés lors de leur nomination. A défaut de pareille fixation, le ou les liquidateurs jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, notamment, vendre les immeubles à l'amiable ou aux enchères, toucher les prix de vente, consentir tous désistements, ou mainlevées, avec ou sans constatation de paiement, régler et acquitter le passif.

Titre VI.- Dispositions générales

Art. 19. Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents euros (EUR 800,-) sauf à parfaire ou diminuer.

Assemblée générale

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

A) Sont nommés gérants:

- 1.- Monsieur Mohamed Mohamed Arab, prénommé;
- 2.- Madame Ouerdia Ammour, prénommée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'un des gérants.

B) L'adresse de la société est fixée à L-4750 Pétange, 3-5, route de Longwy.

Déclaration fiscale

Les associés déclarent être époux et enfants et requièrent la réduction du droit d'apport prévu en matière de sociétés familiales par l'article 6 de la loi du 29 décembre 1971.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Mohamed Arab, M. Mohamed Arab, H. Mohamed Arab, O. Mohamed Arab, S. Mohamed Arab, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2006, vol. 918, fol. 80, case 9. – Reçu 25,25 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juillet 2006.

A. Biel.

(074540.3/203/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

TOLLIVER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 114.484.

Extrait du contrat de cession de parts signé le 28 juin 2006

En vertu du contrat de cession de parts signé en date du 28 juin 2006, les parts de la société ont été transférées comme suit:

- 100 parts sociales transférées de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.974 et ayant son siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2546 Luxembourg, à SIRET LIMITED, enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Gibraltar sous le numéro 92.988 et ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar.

Les parts dans la société sont désormais réparties comme suit: SIRET LIMITED: 100 parts.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04939. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073531.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

OPRIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 117.878.

STATUTS

L'an deux mille six, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Laurent Buisson, directeur de société, demeurant à F-14210 Amay-sur-Orne, route de Bully, ici représenté par Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 13 juillet 2006, laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,
- 2.- Monsieur Patrick Meunier, prénommé.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de OPRIAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la détention et l'aliénation d'avions ainsi que leur exploitation dans la limite des autorisations qui lui seront accordées, à l'exclusion du transport public.

La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille six.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille sept.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Laurent Buisson, prénommé, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2.- Monsieur Patrick Meunier, prénommé, une action	1
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Laurent Buisson, directeur de société, né à La Ferté Macé (France), le 23 août 1967, demeurant à F-14210 Amay-sur-Orne, route de Bully,

b) Monsieur Johan Grant, cadre commercial, né à Curepipe (Ile Maurice), le 4 janvier 1975, demeurant à F-91300 Massy, 40, rue Pierre Picard,

c) Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, né à Paris (France), le 9 mai 1960, demeurant à L-4394 Pontpierre, 5, rue de l'Ecole,

d) Monsieur Patrick Houbert, juriste, né à Rose Hill (Ile Maurice), le 5 janvier 1976, demeurant à L-4261 Esch-sur-Alzette, 2, rue de Neudorf.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

MRM CONSULTING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-4394 Pontpierre, 5, rue de l'Ecole, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 56.911.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille douze.

5.- Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Laurent Buisson, prénommé.

6.- Le siège social est établi à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Meunier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 2, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

E. Schlessler.

(074553.3/227/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

GRANAT HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 113.277.

Extrait du contrat de cession de parts signé le 29 juin 2006

En vertu du contrat de cession de parts signé en date du 29 juin 2006, les parts de la société ont été transférées comme suit:

- 100 parts sociales transférées de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.974 et ayant son siège social au Carré Bonn, 20, rue la Poste, L-2346 Luxembourg, à WILSONVILLE LIMITED, enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Gibraltar sous le numéro 92.626 et ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar.

Les parts dans la société sont désormais réparties comme suit: WILSONVILLE LIMITED: 100 parts.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04934. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073535.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

EGLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 2, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 111.531.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 26 juin 2006 à 14.00 heures

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Noberto Das Neves et de nommer Monsieur François Oliveira Da Costa, directeur technique, né le 18 décembre 1962 à Le Plessis-Tréville (France) et demeurant au 7, rue des Résidences à L-2434 Senningerberg, en tant que nouvel Administrateur de la société. Le nouvel Administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010.

2) L'Assemblée décide d'accepter la démission de ECG S.A., Expertise Comptable & Gestion, de son poste de Commissaire aux Comptes et de nommer ECG DOMICILIATION, S.à r.l., sis 7, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg, R.C. B 97.584, en tant que nouveau Commissaire aux Comptes de la société. Le nouveau Commissaire aux Comptes terminera le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour extrait conforme

EGLUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04244. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074056.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

MAGNA INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 98.861.

Le contrat de domiciliation signé le 4 mai 2004 entre la société domiciliée, MAGNA INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A. et la société domiciliataire, AIB ADMINISTRATIVE SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l. a pris fin avec effet immédiat le 30 avril 2006.

En conséquence, le siège social est dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

AIB ADMINISTRATIVE SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l.

A. Foley

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07951. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073566.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**DECOMA HUNGARY GROUP FINANCING AND MANAGEMENT LIMITED
LIABILITY COMPANY, LUXEMBOURG BRANCH.**

R. C. Luxembourg B 112.667.

Le contrat de domiciliation signé le 25 novembre 2005 entre la société domiciliée, DECOMA HUNGARY GROUP FINANCING AND MANAGEMENT LIMITED LIABILITY COMPANY, LUXEMBOURG BRANCH et la société domiciliataire, AIB ADMINISTRATIVE SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l. a pris fin avec effet immédiat le 30 avril 2006.

En conséquence, le siège social est dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

AIB ADMINISTRATIVE SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l.

A. Foley

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07957. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073569.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**INTIER GROUP FINANCING (HUNGARY) LIMITED LIABILITY COMPANY,
LUXEMBOURG BRANCH.**

R. C. Luxembourg F 112.886.

Le contrat de domiciliation signé le 25 novembre 2005 entre la société domiciliée, INTIER GROUP FINANCING (HUNGARY) LIMITED LIABILITY COMPANY, LUXEMBOURG BRANCH et la société domiciliataire, AIB ADMINISTRATIVE SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l. a pris fin avec effet immédiat le 30 avril 2006.

En conséquence, le siège social est dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

AIB ADMINISTRATIVE SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l.

A. Foley

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07959. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073573.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

ADM LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 88.648.

Avec effet au 5 août 2002, le capital est réparti de la manière suivante:

- ADM WORLDWIDE HOLDINGS LP, Scotiabank Building, 4th Floor, P.O. Box 268, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands: 124 parts de 100 EUR.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08984. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073986.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

ARACHNE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 109.454.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 31 mai 2006

Au Conseil d'Administration de ARACHNE LUXEMBOURG, S.à r.l. («la société»), il a été décidé comme suit:
- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06502. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073574.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

ATHENIAN INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 64.449.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 20 juin 2006

Au Conseil d'Administration de ATHENIAN INVEST HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:
- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02495. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073581.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

AVENDIS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 94.843.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 31 mai 2006

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de AVENDIS GROUP S.A. (la «Société»), tenue extraordinairement il a été décidé comme suit:

- De transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

H. van de Sanden

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02497. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073631.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

SHANARA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 86.872.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06987, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074003.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

BAYARD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 76.806.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 20 juin 2006

Au Conseil d'Administration de BAYARD HOLDINGS S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02588. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073633.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

WINDY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 87.979.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 28 avril 2006

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de WINDY HOLDING S.A. (la «Société»), tenue extraordinairement il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Michel van Krimpen, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519, Luxembourg, de sa fonction d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué et ce avec effet immédiat;

- de nommer M. Doeke van der Molen, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L 2519 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société avec effet immédiat, son mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2008.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07329. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073662.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

WH LUXEMBOURG INTERMEDIATE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 78, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 88.008.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09069, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074147.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

FMC TRUST FINANCE S.à r.l. LUXEMBOURG III, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
H. R. Luxemburg B 82.321.

Auszug der Beschlussfassungen der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 29. Juni 2006

Die ordentliche Gesellschafterversammlung beschloss, das Mandat von KPMG AUDIT, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-2520 Luxemburg, 31, allée Scheffer als Abschlussprüfer bis zur Abhaltung der Jahreshauptversammlung im Jahre 2007 zu verlängern.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Juli 2006.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, réf. LSO-BS03221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074038.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

TST INTERNATIONAL FINANCE S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 33.464.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 31 mai 2006 à 15.00 heures à Luxembourg

Résolution

L'Assemblée décide de nommer en remplacement de Monsieur Feyyaz Berker et de Monsieur Necati Akcagilar, Madame Leyla Akcagilar, demeurant 183, Cevdet Pasa Caddesi Bebek-Istanbul, Turquie et par Mme Meltem Berker, demeurant au 48 Husnu Kortel Korusu à Bebek-Istanbul, Turquie.

Les mandats des administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux Comptes, FIDUCIAIRE CONTINENTALE vient à échéance à la présente Assemblée et l'assemblée décide de renouveler son mandat.

Le mandat du Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Extrait sincère et conforme

Signature

Le Président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09114. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073666.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

REPCO 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 110.471.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 juin 2006, que:

1) Madame Samia Rabia, Monsieur Pierre Metzler et Monsieur François Brouxel ont été reconduits dans leur mandat d'administrateurs A, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007,

2) Monsieur Michael Chidiac a été reconduit dans son mandat d'administrateur ordinaire, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007,

3) Monsieur Derek McDonald a été reconduit dans son mandat d'administrateur B de la société, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05409. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073981.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

ASIAN CAR DISTRIBUTION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 100.972.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 12 juillet 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Hervé Poncin, Administrateur, administrateur, 25A, rue au Thier, B-4870 Foret-Trooz, Belgique;

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Manuel Hack, Administrateur, expert comptable, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale du 12 juillet 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionnaire en date du 12 juillet 2006, la société AUDIT.LU:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglister, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Pour ASIAN CAR DISTRIBUTION COMPANY S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05883. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074074.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

REPCO 13 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 112.942.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 juin 2006, que:

1) Madame Samia Rabia, Monsieur Pierre Metzler et Monsieur François Brouxel ont été reconduits dans leur mandat d'administrateurs A, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007,

2) Monsieur Michael Chidiac a été reconduit dans son mandat d'administrateur ordinaire, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074002.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

EASTERN NATURAL RESOURCES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 46.811.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06991, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074005.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

WiniaMando HOLDINGS, S.a r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 107.090.

Statuts coordonnés en date du 21 novembre 2005, suite à un acte n° 692 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

(074006.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

REY PROJECTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 100.973.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 12 juillet 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- M. Hervé Poncin, Administrateur, administrateur, 25A, rue au Thier, B-4870 Foret-Trooz, Belgique;

- M. Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- M. Manuel Hack, Administrateur, expert comptable, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale du 12 juillet 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionnaire en date du 12 juillet 2006, la société AUDIT.LU:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglister, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Pour REY PROJECTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05877. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074077.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

EUROBTP SOPARFI S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-5771 Weiler-la-Tour, 5, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 117.879.

STATUTS

L'an deux mille six, le cinq juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- AFMC HOLDING S.A., société anonyme holding, ayant son siège social à L-5771 Weiler-la-Tour, 5, route de Thionville,

ici représentée par Monsieur Otis Claeys, comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 4 juillet 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

2.- ROOSEVELT 15 HOLDING S.A., société anonyme holding, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

b) Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EUROBTP SOPARFI S.A.

Le siège social est établi à Weiler-la-Tour.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la construction et la promotion de tous biens immobiliers pour son propre compte.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix, du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de trois administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination du président du conseil d'administration.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille six.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- AFMC HOLDING S.A., prénommée, trois cent neuf actions	309
2.- ROOSEVELT 15 HOLDING S.A., prénommée, une action.	<u>1</u>
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Ronaldo Aparecido Ramos De Lima, employé privé, né à Cordelia (Brésil), le 21 avril 1974, demeurant à San Paolo (Brésil), rua Dr. Cesar, 236, Casa 3, Santana,

b) Madame Fabiana Ribeiro Sobrinho, employée privée, née à San José (Brésil), le 21 juin 1969, demeurant à San José dos Pinhais (Brésil), rua Londrina, 39, Sao Christo Vao,

c) Madame Jucimara Quint, employée privée, née à Curitiba (Brésil), le 6 décembre 1978, demeurant à Curitiba (Brésil), rua Dr. Julio Cesar Ribero de Souza.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille onze.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

REVILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 25.549.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille onze.

3.- Le siège social est établi à L-5771 Weiler-la-Tour, 5, route de Thionville.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des comparantes, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Claeys, J. Faber, D. Kirsch, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, vol. 154S, fol. 47, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

E. Schlessler.

(074554.3/227/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

CATCLUB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Académie.

R. C. Luxembourg B 70.314.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074025.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

FMC FINANCE II, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 62.086.

Auszug der Beschlussfassungen der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 29. Juni 2006

Die ordentliche Gesellschafterversammlung beschloss, die Mandate von:

- Dr. Andrea Stopper, geboren am 1. Dezember 1961 in Arezzo (Italien), wohnhaft in 6928 Marino, 23C, Cantonale, Schweiz, in seiner Funktion als Geschäftsführer;

- Frau Gabriele Dux, geboren am 20. August 1963 in Detmold (Deutschland), wohnhaft in L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg, in ihrer Funktion als Geschäftsführerin;

- KPMG AUDIT, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-2520 Luxemburg, 31, allée Scheffer, in ihrer Funktion als Abschlussprüfer;

bis zur Abhaltung der Jahreshauptversammlung im Jahre 2007 zu verlängern.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Juli 2006.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, réf. LSO-BS03224. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074036.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

DTM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 91.809.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04390, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(074037.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

SPI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 106.830.

—

In the year two thousand and six, on the seventh day of July.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SPI TECH, L.P., a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, County of New Castle, registered with register of Delaware, Division of Corporations under number SRV 040220030 - file 3781926 8100,

duly represented by Mrs Barbara Imbs, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on July 7, 2006.

The beforesaid proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid SPI TECH, L.P. is the sole partner of the company SPI LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B number 106.830, (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary, dated February 24, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 732 dated July 23, 2005.

Such party, represented as here-above stated, has requested the undersigned notary to state the following declarations.

Whereas

1. At the time of the incorporation of the Company, the Company's corporate capital has been set at EUR 278,600.- (two hundred seventy-eight thousand six hundred Euro), represented by 11,144 (eleven thousand one hundred forty-four) units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

2. All the 11,144 (eleven thousand one hundred forty-four) units representing the entire corporate capital of the Company have been entirely subscribed and fully paid-in by a contribution in kind made by SPI TECH, L.P., prenamed, consisting in 26 (twenty-six) shares, with a par value of PHP 30,000.- (thirty thousand Philippine Pesos) each (the «SPI INC Shares»), of SPI TECHNOLOGIES INC., a company incorporated under the laws of Philippines, having its registered office in SPI Building, Pascor Drive, Sto. Nino, Paranaque City, Metro Manila, Republic of the Philippines, registered with the Securities and Exchange Commission of the Republic of the Philippines under SEC registration number CS 200407011 («SPI INC»).

3. The contributed SPI INC Shares have been valued on the basis of a valuation report drawn-up by Mr Todd Miller, manager of the general partner of SPI TECH, L.P., SPI MANAGEMENT, LLC., on February 23, 2005.

The conclusion of that report was as follows:

«Given the market conditions and other circumstances prevailing at the date of this report, the fair valuation of the Shares on or near the closing date is USD 367,582.54 (three hundred sixty-seven thousand five hundred eighty-two point fifty-four United States Dollars), representing EUR 278,600.- (two hundred seventy-eight thousand six hundred Euro) on the ground of the USD/EUR exchange rate as at February 22, 2005 fixed by the European Central Bank (1.- USD = 0.75797 EUR).

Based on the verification procedures applied as described above:

- the value of the contribution is at least equal to the number and value of the 11,144 units with a nominal value of EUR 25.- each;

- we have no further comment to make on the value of the contribution.»

4. On the basis of a letter issued by SPI TECH, L.P. dated June 30, 2006, addressed to the board of managers of the Company, it has been noticed that the valuation of the SPI INC Shares at the time of their contribution to the Company was erroneously stated at USD 367,582.54 (three hundred sixty-seven thousand five hundred eighty-two point fifty-four United States Dollars), representing EUR 278,600.- (two hundred seventy-eight thousand six hundred Euro) and should have been stated at USD 663,946.- (six hundred sixty-three thousand nine hundred forty-six United States Dollars) representing EUR 503,250.- (five hundred three thousand two hundred fifty Euro) on the ground of the USD/EUR exchange rate as at February 22, 2005 fixed by the European Central Bank (1.- USD = 0.75797 EUR).

Such letter, after having been signed ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

This having been stated, SPI TECH, L.P., in its capacity as sole partner of the Company, represented as here-above stated, has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The sole partner of the Company resolves to revalue the SPI INC Shares at the amount of USD 663,946.- (six hundred sixty-three thousand nine hundred forty-six United States Dollars) representing EUR 503,250.- (five hundred three thousand two hundred fifty Euro) on the ground of the USD/EUR exchange rate as at February 22, 2005 fixed by the European Central Bank (1.- USD = 0.75797 EUR) with retroactive effect as of the date of incorporation of the Company and of the contribution of the SPI INC Shares to the Company.

Second resolution

The sole partner of the Company resolves to fix the corporate capital of the Company in accordance with the new valuation of the SPI INC Shares at the amount of EUR 503,250.- (five hundred three thousand two hundred fifty Euro), represented by 20,130 (twenty thousand one hundred thirty) units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, with retroactive effect as of the date of incorporation of the Company.

The 20,130 (twenty thousand one hundred thirty) units representing the entire corporate capital of the Company had been entirely subscribed and fully paid-in by a contribution in kind made by SPI TECH, L.P., prenamed, on February 24, 2005, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, number 732 dated July 23, 2005. The contribution in kind consisted in the SPI INC Shares, whose value was 663,946.- (six hundred sixty-three thousand nine hundred forty-six United States Dollars) representing EUR 503,250.- (five hundred three thousand two hundred fifty Euro) on the ground of the USD/EUR exchange rate as at February 22, 2005 fixed by the European Central Bank (1.- USD = 0.75797 EUR).

Third resolution

The sole partner of the Company resolves to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association, which shall be read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 503,250.- (five hundred three thousand two hundred fifty Euro) represented by 20,130 (twenty thousand one hundred thirty) units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.», with retroactive effect as of the date of incorporation of the Company.

Declarations, costs, evaluation

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present deed, is estimated at EUR 3,700.- (three thousand and seven hundred Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, duly represented, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The present deed having been read to the proxyholder, acting as here above stated, she signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SPI TECH, L.P., un «limited partnership» constitué selon les lois du Delaware, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, County of New Castle, immatriculé auprès du registre du Delaware, «Division of Corporations» sous le numéro SRV 040220030 - file 3781926 8100, dûment représenté par Maître Barbara Imbs, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 7 juillet 2006.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le prénommé SPI TECH, L.P. est l'associé unique de la société SPI LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 106.830 (la «Société»), constituée par un acte du notaire instrumentant, en date du 24 février 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 732 du 23 juillet 2005.

Laquelle partie, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

Attendu que

1. Au moment de la constitution de la Société, le capital social de la Société a été fixé à EUR 278.600.- (deux cent soixante-dix-huit mille six cents euros), représenté par 11.144 (onze mille cent quarante-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune.

2. Toutes les 11.144 (onze mille cent quarante-quatre) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société ont été intégralement souscrites et libérées par un apport en nature de SPI TECH, L.P., prénommé, consistant en 26 (vingt-six) actions, d'une valeur nominale de PHP 30.000.- (trente mille pesos philippins) chacune (les «Actions SPI INC»), de SPI TECHNOLOGIES INC., une société constituée selon les lois des Philippines, ayant son siège social à SPI Building, Pascor Drive, Sto. Nino, Paranaque City, Metro Manila, République des Philippines, immatriculée auprès du «Securities and Exchange Commission of the Republic of the Philippines» sous le numéro de registre SEC CS 200407011 («SPI INC»).

3. Les Actions SPI INC. apportées ont été évaluées sur base d'un rapport d'évaluation établi par Monsieur Todd Miller, administrateur du «general partner» de SPI TECH, L.P., SPI MANAGEMENT LLC, en date du 23 février 2005.

La conclusion du rapport fut la suivante:

«Compte tenu des conditions du marché et d'autres circonstances actuelles à la date de ce rapport, la juste évaluation des parts sociales à ou proche de la date de clôture est de USD 367.582,54 (trois cent soixante-sept mille cinq cent quatre-vingt-deux point cinquante-quatre dollars), représentant EUR 278.600,- (deux cent soixante-dix-huit mille six cents euros) sur base de la valeur du taux de change USD/EUR au 22 février 2005, tel que fixé par la Banque Centrale Européenne (1,- USD = 0,75797 EUR).

Basé sur les méthodes de vérification telles que décrites ci-dessus:

- la valeur de l'apport est au moins égale au nombre et à la valeur des 11.144 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- chacune;
- nous n'avons aucun autre commentaire à faire quant à la valeur de l'apport.»

4. Sur base d'une lettre émise par SPI TECH, L.P. datée du 30 juin 2006, adressée au conseil de gérance de la Société, il a été constaté que l'évaluation des Actions SPI INC au moment de leur apport à la Société a été de façon erronée fixée à USD 367.582,54 (trois cent soixante-sept mille cinq cent quatre-vingt-deux virgule cinquante-quatre dollars américains), représentant EUR 278.600,- (deux cent soixante-dix-huit mille six cents euros) et aurait dû être fixée à USD 663.946,- (six cent soixante-trois mille neuf cent quarante-six dollars américains) représentant EUR 503.250,- (cinq cent trois mille deux cent cinquante euros) sur base de la valeur du taux de change USD/EUR du 22 février 2005 tel que fixé par la Banque Centrale Européenne (1,- USD = 0,75797 EUR)

Cette lettre, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Ceci ayant été acté, SPI TECH, L.P., en sa qualité d'associé unique de la Société, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide de réévaluer les Actions SPI INC à un montant de USD 663.946,- (six cent soixante-trois mille neuf cent quarante-six dollars américains) représentant EUR 503.250,- (cinq cent trois mille deux cent cinquante euros) sur la base de la valeur du taux de change USD/EUR du 22 février 2005 tel fixé par la Banque Centrale Européenne (1,- USD = 0,75797 EUR) avec effet rétroactif à la date de constitution de la Société et de la contribution des Actions SPI INC à la Société.

Seconde résolution

L'associé unique de la Société décide de fixer le capital social de la Société conformément à la nouvelle évaluation des Actions SPI INC à un montant de EUR 503.250,- (cinq cent trois mille deux cent cinquante euros), représenté par 20.130 (vingt mille cent trente) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, avec effet rétroactif au jour de la constitution de la Société.

Les 20.130 (vingt mille cent trente) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société ont été intégralement souscrites et libérées par un apport en nature de SPI TECH, L.P., prénommé, le 24 février 2005, suivant acte du notaire instrumentant, publiée au Mémorial C, numéro 732 du 23 juillet 2005. L'apport en nature était composé des Actions SPI INC dont la valeur était de USD 663.946,- (six cent soixante-trois mille neuf cent quarante-six dollars américains) représentant EUR 503.250,- (cinq cent trois mille deux cent cinquante euros) sur base de la valeur du taux de change USD/EUR du 22 février 2005 tel que fixé par la Banque Centrale Européenne (1,- USD = 0,75797 EUR).

Troisième résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société lequel devra être lu comme suit:

«**Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 503.250,- (cinq cent trois mille deux cent cinquante euros), représenté par 20.130 (vingt mille cent trente) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.», avec effet rétroactif à la date de constitution de la Société.»

Déclarations, coûts et évaluation

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges incombant à la Société en raison du présent acte, est estimé à EUR 3.700,- (trois mille sept cents euros).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais déclare que sur la demande de la personne comparante, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même personne comparante, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu à la mandataire, ès qualités qu'elle agit, elle a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: B. Imbs, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, vol. 154S, fol. 47, case 11. – Reçu 2.246,50 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 juillet 2006.

T. Metzler.

(074572.3/222/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

SPI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 106.830.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 juillet 2006.

T. Metzler.

(074576.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

PERALEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 47.476.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04432, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(074041.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

FMC FINANCE S.à r.l. LUXEMBOURG - V, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.
H. R. Luxemburg B 82.632.

Auszug der Beschlussfassungen der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 29. Juni 2006

Die ordentliche Gesellschafterversammlung beschloss, das Mandat von KPMG AUDIT, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer als Abschlussprüfer bis zur Abhaltung der Jahreshauptversammlung im Jahre 2007 zu verlängern.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Juli 2006.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, réf. LSO-BS03210. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074042.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

BRISBANE INTERNATIONAL VALVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 64.599.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 27 juin 2006 à 14 heures

L'Assemblée décide de ratifier et de confirmer toutes les décisions prises par les Administrateurs et d'approuver tous les actes et autres documents signés pour le compte de la Société jusqu'à aujourd'hui.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes.

Sont renommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074058.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

CITY CENTRE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 117.882.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourth of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. ASHLEY ESTATES LIMITED, a company with registered office at Ground Floor, Dorey Court, Admiral Park, Elizabeth Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 2HT,

here represented by Mr Marco Hirth, lawyer, residing in L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy given under private seal in St Peter Port, Guernsey, on 12th June 2006;

2. Mr David Nathaniel Slade, residing in MC-98000 Monaco, 31, avenue de Grande-Bretagne, apartment 35, here represented by Mr Marco Hirth, lawyer, residing in L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 14th June 2006.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have drawn up the following articles of association of a société anonyme, which they declare organised among themselves as follows:

Name - Registered Office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby established a company in the form of a société anonyme, under the firm name CITY CENTRE HOLDINGS S.A. (hereinafter the «Company» or «S.A.») between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by resolution of the board of directors.

If extraordinary events of political, economic or social character occur, which could impair normal activity at the registered office or hinder the communication between that office and foreign countries, the registered office may be provisionally transferred abroad by resolution of the board of directors until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to be divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (100.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of Directors and Statutory Auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The meeting of shareholders shall appoint a chairman among the board of directors. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if all members are present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter or telegram, telex, fax confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 10. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting.

Art. 11. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one of the directors together with the chairman or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

Art. 13. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 14. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Thursday of the month of April at 11.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 20% of the company's share capital.

Art. 16. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business Year - Distribution of Profits

Art. 17. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting. Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General Dispositions

Art. 20. The law of August 10th, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory Dispositions

1. The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2006.
2. The first annual general meeting shall be held in 2007.
3. The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.
4. By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

1. ASHLEY ESTATES LIMITED, prenamed, three hundred and nine shares	309
2. Mr David Slade, prenamed, one share.	1
Total: three hundred and ten shares.	310

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

84040

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10th, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at two thousand one hundred and twenty Euro (EUR 2,120.-).

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

1. The number of directors is fixed at three.
2. The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the first financial year:
 - Mr David Nathaniel Slade, residing in MC-98000 Monaco, 31, avenue de Grande-Bretagne, apartment 35,
 - Mr Marco Hirth, lawyer, residing in L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse,
 - Mr Jérôme Bach, lawyer, residing in L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
 Mr David Nathaniel Slade, aforementioned, has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the first financial year:

EUOTRUST CORPORATE SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 89.416, a company with registered office at 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Third resolution

The company's registered office is located at L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. ASHLEY ESTATES LIMITED, une société avec siège social à Ground Floor, Dorey Court, Admiral Park, Elizabeth Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 2HT,

ici représentée par M. Marco Hirth, juriste, demeurant à L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, spécialement mandaté à cet effet par procuration lui délivrée par acte sous seing privé à St Peter Port, Guernsey, en date du 12 juin 2006.

2. M. David Nathaniel Slade, résidant à MC-98000 Monaco, 31, avenue de Grande-Bretagne, appartement 35, ici représenté par M. Marco Hirth, juriste, demeurant à L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, spécialement mandaté par procuration lui délivrée acte sous seing privé en date du 14 juin 2006.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elle seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de CITY CENTRE HOLDINGS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si tous les membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre ou par télégramme, télex, télécopie confirmé par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un des administrateurs ensemble avec celle du président ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois d'avril à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 20. La modifiée loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2006.

2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

3. Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

4. Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

1. ASHLEY ESTATES LIMITED, prénommée, trois cent neuf actions 309

2. M. David Slade, prénommé, une action 1

Total: trois cent dix actions 310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille cent vingt euros (EUR 2.120,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice social:

- M. David Nathaniel Slade, résidant à MC-98000 Monaco, 31, avenue de Grande-Bretagne, appartement 35,

- M. Marco Hirth, juriste, résidant à L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse,

- M. Jérôme Bach, juriste, résidant à L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

M. David Nathaniel Slade, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice social:

EUROTRUST CORPORATE SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 89.416, une société avec siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Hirth, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, vol. 154S, fol. 61, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(075206.3/230/308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

REPCO 16 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 112.977.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 juin 2006, que:

1) Madame Samia Rabia, Monsieur Pierre Metzler et Monsieur François Brouxel ont été reconduits dans leur mandat d'administrateurs A, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007,

2) Monsieur Michael Chidiac a été reconduit dans son mandat d'administrateur ordinaire, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007,

3) Monsieur Derek McDonald, banquier, né le 9 août 1967 à Paisley, Ecosse, demeurant 8 Glen Sannox Grove, Craigmearloch, UK - Cumbernauld G68 0GH a été nommé en qualité d'administrateur B de la société, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05433. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074043.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

CAIRNWOOD ALGERIA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 75.882.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 11 juillet 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Lane P. Pendleton, Administrateur, administrateurs de sociétés, Papermill Road, PA 19006 Huntington Valley, USA;

- Madame Nadia Aouad, Administrateur, administrateur de sociétés, 199, avenue de Choisy, F-75013 Paris, France;

- Monsieur Kirk P. Pendleton, Administrateur-Président, administrateurs de sociétés, Papermill Road, PA 19006 Huntington Valley, USA.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale du 11 juillet 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionnaire en date du 11 juillet 2006, la société AUDIT.LU:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglister, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour CAIRNWOOD ALGERIA, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05891. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074071.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

84044

BURNTHOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 30.217.

Le siège social de la Société est transféré au Carre Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet immédiat.
Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02538. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074048.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

SOCIETE IMMOBILIERE WALEBROCH II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 80.558.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 9 mai 2006

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit Max Leesch, Employé privé, Koerich, Président, Administrateur-délégué;
- Monsieur Joseph dit Jeff Leesch, Employé privé, Blaschette, Administrateur;
- Madame Doris Leesch, Employée privée, Luxembourg, Administratrice.

Est nommée Commissaire aux comptes:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2006.

Pour le président

E. Krier

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06172. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074053.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

SOCIETE IMMOBILIERE MERSCH II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 80.554.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 9 mai 2006

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit Max Leesch, Employé privé, Koerich, Président, Administrateur-délégué;
- Monsieur Joseph dit Jeff Leesch, Employé privé, Blaschette, Administrateur;
- Madame Doris Leesch, Employée privée, Luxembourg, Administratrice.

Est nommée Commissaire aux comptes:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2006.

Pour le président

E. Krier

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06170. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074057.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

CAPITAL MULTI STRATEGIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.385.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav CAPITAL MULTI STRATEGIES à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui se tiendra le lundi 9 octobre 2006 à 14.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Décision de dissolution et de mise en liquidation de la société,
- Désignation du liquidateur BANQUE DE LUXEMBOURG représentée par Monsieur Nico Thill, Membre de la Direction, détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération.

Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, qui tient compte des frais de liquidation provisionnés, sera suspendu à partir du 19 septembre 2006. Il en sera de même pour les souscriptions, rachats et conversions des actions.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Une seconde Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée le 13 novembre 2006 à 11.00 heures si la présente Assemblée Générale Extraordinaire n'obtient pas le quorum de présence requis.

I (03912/755/22)

Le Conseil d'Administration.

SOFIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 31.023.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège de la société à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du mardi, 10 octobre 2006 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2005.
2. Examen et approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes et affectation du résultat pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Elections statutaires.
5. Ratification de la décision du Conseil d'Administration du 23 décembre 2005.
6. Ratification de la décision du Conseil d'Administration du 27 mars 2006.
7. Divers.

Pour assister à cette assemblée, les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

I (03760/000/22)

CAMFUNDS CONVERTIBLE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 27.709.

Attendu que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société convoquée pour le mardi 29 août 2006 n'a pas pu valablement délibérer faute de quorum, les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 23 octobre 2006 à 11.30 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modifier les articles 6, §8 et 7, §4 des statuts de la Société pour porter le délai de paiement du prix des souscriptions et des rachats à trois jours ouvrables bancaires après la détermination du prix applicable;
2. Divers.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sur l'ordre du jour sans condition de quorum. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés. Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions auprès de la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (03913/584/18)

Le Conseil d'Administration.

CHELSEY INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 106.483.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 octobre 2006 à 9.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2006;

2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2006;
3. affectation des résultats au 30 juin 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03882/010/17)

Le Conseil d'Administration.

LONGCHAMP STRATEGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 106.481.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 octobre 2006 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2006;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2006;
3. affectation des résultats au 30 juin 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03883/010/17)

Le Conseil d'Administration.

CAPITOLE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 106.466.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 octobre 2006 à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2006;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2006;
3. affectation des résultats au 30 juin 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03884/010/17)

Le Conseil d'Administration.

ARAGON INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 110.140.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 octobre 2006 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2006;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2006;
3. affectation des résultats au 30 juin 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03885/010/17)

Le Conseil d'Administration.

MAZARIN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 110.141.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 octobre 2006 à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2006;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2006;
3. affectation des résultats au 30 juin 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03886/010/17)

Le Conseil d'Administration.

ALESIA STRATEGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 110.123.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 octobre 2006 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2006;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2006;
3. affectation des résultats au 30 juin 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03887/010/17)

Le Conseil d'Administration.

ST JAMES DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 110.122.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 octobre 2006 à 15.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2006;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2006;
3. affectation des résultats au 30 juin 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03888/010/17)

Le Conseil d'Administration.

NAXOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 34.288.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 28 septembre 2006 à 12.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.

3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4. Divers.

II (03784/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

OBLICIC, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 26.841.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav OBLICIC à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 29 septembre 2006 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2006
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (03788/755/21)

Le Conseil d'Administration.

ING (L) SELECTIS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 60.411.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la société se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG, 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le jeudi 28 septembre 2006 à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 30 juin 2006.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

II (03787/755/21)

Le Conseil d'Administration de ING (L) Protected.
